Ville de
Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 18 novembre 2026, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 745, chemin des Pins Est

L'objet vise à autoriser :

- une façade principale sans porte d'entrée extérieure alors que le *Règlement de zonage* prescrit qu'une façade principale doit être munie d'une porte d'entrée;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 23 octobre 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA